

Formations MECOSUN



« Installateur MECO-HOME »



« Installateur MECO-BAT »

Contact et renseignements :

Bruno BEZIER

Resp. Formation MECOSUN

formation@mecosun.fr

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro

73 31 05403 31

Auprès du Préfet de région Midi-Pyrénées.

Madame, Monsieur,

Le département formation de la société MECOSUN a été développé afin de créer une passerelle technique entre notre bureau d'études et les réalités du terrain, afin que nos produits répondent au plus près des préoccupations des couvreurs.

Ces différents échanges instaurés nous ont permis de fiabiliser le produit pour l'amener à sa version définitive, la MV3.

Les deux modules formation proposés sont certifiants, c'est-à-dire qu'une garantie* produit est obtenue par l'installateur, suite à la réussite à une évaluation technique en fin de formation.

La participation à cette formation n'est donc pas synonyme d'agrément de la part de la société MECOSUN. L'acquisition de l'accréditation « *Installateur MECO-HOME* » ou « *Installateur MECO-BAT* » nous permet de recenser et d'accréditer les installateurs les plus perspicaces et impliqués.

Ces deux formations sont nominatives ; c'est-à-dire que nous ne recensons pas des sociétés formées mais les individus ayant réussi cette formation. A ce jour, plus de 900 personnes ont été formées par nos soins.

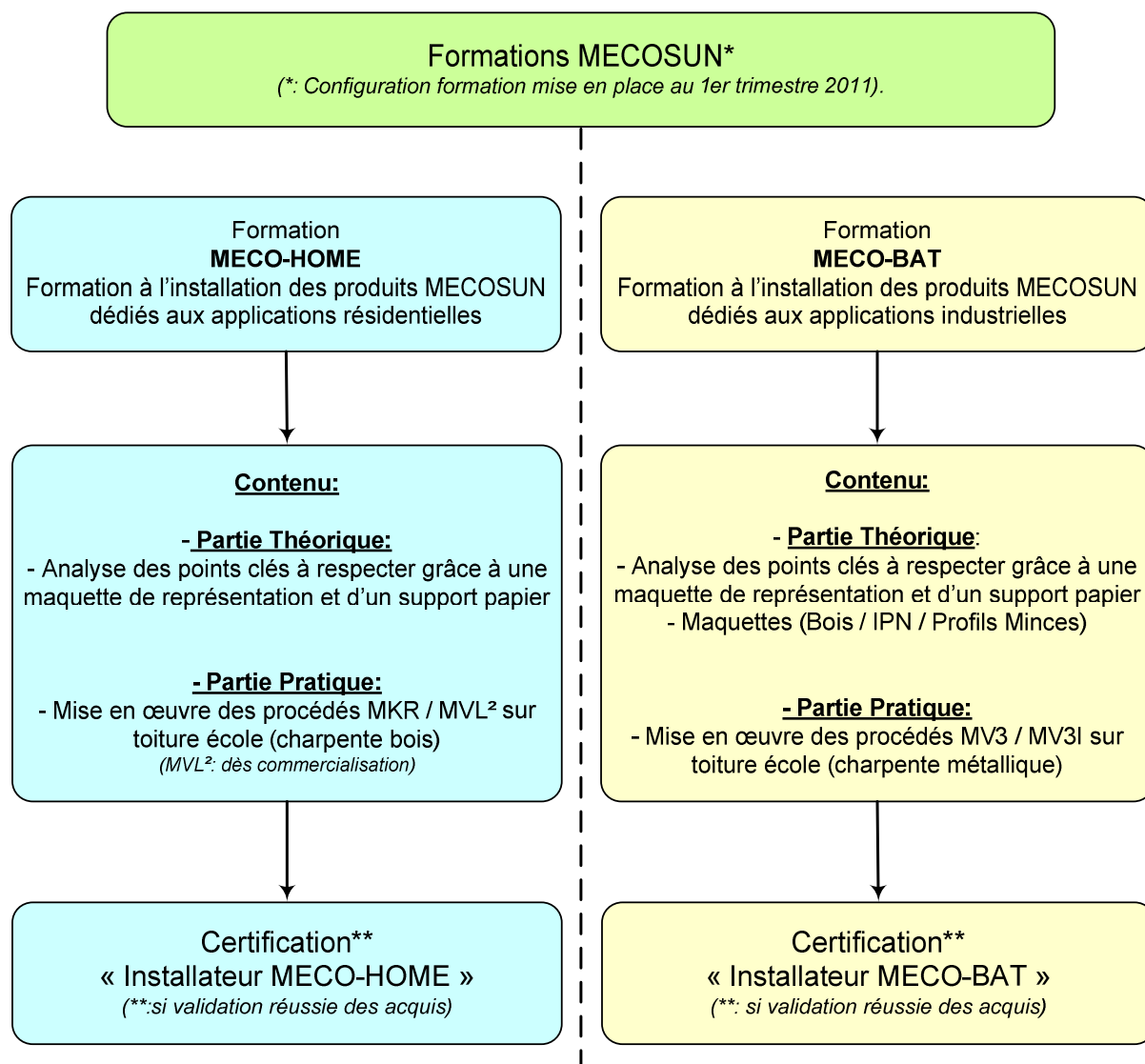
Cette formation est bien sûr dédiée au personnel amené à installer nos produits mais aussi à toute autre personne susceptible de concevoir des projets avec nos solutions d'intégration au bâti (commerciaux, architectes, charpentiers, etc...)

Bruno BEZIER

Responsable formation MECOSUN

* : Cf : §5 des CGV en page 11/11

☞ Déroulement des 2 modules de formation :



☞ Déroulement général :

- **Durée** : 1 journée (8h30-12h30/14h-17h)
- **Participants** : 6 personnes par session
- **Tarif** : 350 € HT/Personne, par journée de formation
- **Lieu** : SARL MECOSUN / ZAC du Boutet, 7, Avenue Marconi / 31470 SAINT-LYS
<http://www.mecosun.fr/contact.html>
- **Pré-Requis** : Obtention de la certification QUALI'PV (module Bat principalement)

Formulaire d'inscription :

« *Installateur MECO-HOME* » / « *Installateur MECO-BAT* »

Société:

Adresse postale:

.....

.....

.....

Interlocuteur principal:

Tél: Fax: Portable:

E-mail:

| | Installateur MECO-HOME | Installateur MECO-BAT |
|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| NOM / Prénom | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Disponibilité: Semaines n°

☞ **Merci de joindre à votre formulaire d'Inscription (Doc 1) :**

☞ **Doc 2** : Accord de confidentialité (pour enregistrement administratif de votre société) : *annexe 1 (p. 6 à 10/11)*

☞ **Doc 3** : Conditions générales de ventes signées : *annexe 2 (P. 11/11)*

☞ **Doc 4** : Photocopie du numéro d'attribution Quali PV

☞ **Doc 5** : Montant de la formation selon grille tarifaire ci-dessous :

| Participants | Montant TTC |
|--------------|----------------|
| 1 | 418,60 € |
| 2 | 837,20 € |
| 3 | 1 255,80 € |
| 4 | 1 674,40 € |
| 5 | 2 093,00 € |
| 6 | 2 511,60 € |

A réception de ces 5 documents, le service formation de MECOSUN vous proposera une date de formation selon vos disponibilités. Une fois la date validée, un dossier final vous sera envoyé avec les renseignements suivants :

☞ Convention de formation professionnelle

☞ Facture formation

☞ Convocation de stage nominative

Envoi de ces 5 documents à l'adresse suivante :

SARL MECOSUN

ZAC du Boutet

7, Avenue Marconi

31470 SAINT-LYS

Où se loger?

HOTEL « LA RESIDENCE DES ONDES »

1, rue des Ondes Courtes / Le Moulin de la Jalousie / 31470 SAINT-LYS

Tel: 05 62 14 15 16 / Mail: hoteldesondes@orange.fr

(Une réduction vous sera offerte en tant que client MECOSUN)

ACCORD DE CONFIDENTIALITE (2)

Entre :

La société
dont le siège d'activité est situé
immatriculée au RSC de
représentée aux fins des présentes par.....
en qualité de

Et d'autre part :

La SARL MECOSUN dont le siège d'activité est situé ZAC du Boutet, 7 avenue Marconi 31 470 Saint Lys, immatriculée au RSC de Toulouse sous le N°503 865248, représentée aux fins des présentes par M Fabien LHUILLIER, cogérant de la société.

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

La société MECOSUN développe et commercialise des systèmes d'intégration pour générateur photovoltaïque et tout équipement ou procédé permettant la production d'électricité à partir de l'énergie solaire,

Paraphe :

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Dans le cadre de cet accord, les termes « information(s) confidentielle(s) » recouvrent toutes les informations ou toutes données communiquées par l'une ou l'autre partie de l'accord, par écrit ou oralement, aux termes et conditions du présent accord et incluent, sans limitation, tous documents écrits imprimés, tous échantillons, modèles ou plus généralement tous moyens de divulgation de l'information confidentielle pouvant être choisis par les parties pendant la période de validité de l'accord y compris les informations qui ne comportent pas expressément la mention « confidentiel ».

Sont exclues des informations confidentielles les informations communiquées pour lesquelles une partie peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement leur divulgation ou après celle-ci, mais dans ce cas, en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ; ou
- b) qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;ou
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manières licite, sans restriction ni violation du présent accord ; ou
- d) qu'elles ont été publiées sans contrevenir aux dispositions de présent contrat accord ; ou
- e) que l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par la partie dont elles émanent.

ARTICLE 2

Le présent accord entre en vigueur à la date de signature des parties, pour une durée illimitée.

Paraphe :

ARTICLE 3

La SARL MECOSUN et s'engagent à ce que les informations confidentielles émanant de la partie qui les communique :

- a) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles ;
- b) ne soient pas utilisées, sans le consentement préalable et écrit de la société visitée ;
- c) ne soient divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tous tiers ou toutes personnes extérieures ;

ARTICLE 4

Toutes les informations transmises (qu'elles soient confidentielles ou non) et leur reproduction resteront la propriété de la société émettrice. Le présent accord ne peut en aucun cas être considéré comme conférant un quelconque droit de la société, qui les reçoit, sur les informations reçues, et notamment aucun droit de licence, de propriété industrielle ou d'exploitation ultérieure de ces informations en propre ou par un tiers.

ARTICLE 5

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tous différends entre les parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent accord (ou de l'une quelconque des clauses), que les parties ne pourraient pas résoudre seront la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulouse.

Paraphe :

En deux exemplaires originaux

| | |
|--|--|
| <p>Pour MECOSUN</p> <p>Fait à.....</p> <p>le.....</p> | <p>Pour</p> <p>Fait à.....</p> <p>le.....</p> |
| <p><i>Contact MECOSUN</i></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :.....</p> <p>Signature + Cachet faisant apparaître le N°RCS :</p> | <p><i>Contact</i></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :.....</p> <p>Signature + Cachet faisant apparaître le N°RCS :</p> |

Fiche d'information

Forme Juridique Raison sociale

SIRET : NAF/APE

N° TVA intracommunautaire

Comptabilité / Facturation

Nom : / Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Contact principal

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Fax : Mobile :

Email :

Banque & règlement

Nom de votre banque :

Adresse :

Code Agence : Code Guichet : Clé RIB :

N° Compte :

IBAN : BIC :

Préférence de règlement : Chèque Virement bancaire

Paraphe :

Conditions générales de ventes (Annexe 2) :

1) L'INSCRIPTION :

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier d'inscription accompagné du montant total de la formation.

Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants avant le début de la formation précisant les horaires, le programme détaillé, le plan d'accès du lieu du stage.

Tout désistement intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation, à titre de dédommagement, de 50% du montant de la formation. Toute session commencée est due dans sa totalité.

La SARL MECOSUN se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage pour quelque raison que ce soit.

La déclaration d'activité de formation de la SARL MECOSUN est enregistrée sous le numéro:
73 31 05403 31, auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées.

2) LES PRIX :

Le montant total TTC de la formation englobe les frais de stage ainsi que les documents et supports pédagogiques remis aux stagiaires et les « pauses cafés » et les déjeuners.

3) LES CONDITIONS DE REGLEMENT :

Le règlement de la formation est réalisé dans sa totalité à l'enregistrement de la date de formation, ce versement ne sera comptabilisé qu'une fois la formation passée.

En cas d'absence partielle du stagiaire, l'entreprise s'engage à régler expressément la totalité du stage.

4) L'EVALUATION ET L'ATTESTATION :

Une évaluation est faite à la fin de la formation sous forme de questionnaire.

Une attestation de présence est remise au stagiaire ou envoyée à l'entreprise.

5) GARANTIE PRODUIT :

La Garantie Produit est conditionnée par la réussite à l'évaluation de fin de formation. Cette garantie produit englobe les frais occasionnés par le déplacement d'un technicien lors d'une expertise de fin de chantier; expertise réalisée à la demande de l'installateur accrédité.

6) L'ASSURANCE ET LA RESPONSABILITE :

Tout stagiaire reste pendant la durée du stage sous la dépendance juridique de son employeur.

En cas de non application du règlement intérieur de la SARL MECOSUN par le stagiaire, mettant en péril sa propre sécurité ou celles des autres stagiaires, le centre de formation se réserve le droit d'exclure le stagiaire de la formation. Dans ce cas, le coût du stage reste facturé totalement à l'entreprise.

Toute absence est signalée à l'entreprise. Les horaires sont précisés sur la convocation mais peuvent être redéfinis avec le formateur en respectant la durée totale du stage. Toute dérogation aux horaires fixés par le centre est soumise à autorisation écrite de l'entreprise.

Signature + Cachet :